

CL/SL

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction du Gaz, de l'Électricité
et du Charbon

Paris, le 3 août 1977

3-5, rue Barbet de Jouy - PARIS 7^e

Service des affaires administratives
et sociales

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat

à

1^{er} Bureau

MM.- les chefs des services interdépartemen-
taux de l'industrie et des mines,

- les directeurs départementaux de l'é-
quipement chargés du contrôle des DEE.

DECISION ENN 77-6

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel
des industries électriques et gazières au personnel des en-
treprises et exploitations exclues de la nationalisation ou
non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de
France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction
du personnel, ci-dessous énumérées ont été diffusées dans les conditions
habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la
nationalisation ou non transférées :

- décision N.77.22 du 9 juin 1977
- décision N.77.23 du 9 juin 1977
- circulaire N. 77.25 du 8 juillet 1977
- circulaire N. 77.26 du 11 juillet 1977
- note DP 33.184 du 3 juin 1977
- note DP 33.186 du 23 juin 1977
- note DP 33.188 du 13 juillet 1977
- note DP 33.189 du 18 juillet 1977
- note DP 31.78 du 23 juin 1977
- note DP 31.79 du 27 juin 1977
- note DP 31.79 A du 8 juillet 1977 (cette note ne concerne que les
entreprises implantées sur les
territoires des directions régio-
nales de la distribution de "Paris"
et "Ile-de-France".)
- barèmes régionaux des indemnités de déplacement du 10 juin 1977.

.../...

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises qui relèvent de votre contrôle.

P/Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat,

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,

M. LEGRAND